

La raison pour laquelle les pro-vie ne sont pas réellement pro-vie

Par

Frère Peter Dimond, O.S.B.



www.vaticancatholique.com

www.vaticancatholic.com

©copyright

08/02/2016

Je suis pro-vie et tout le monde devrait être contre l'avortement. Pourtant, la plupart de ceux qui sont opposés à l'avortement aujourd'hui, ce qui inclut la majorité de ceux qui prétendent être catholiques, sont, en réalité, des pélagiens des temps modernes. Ils croient que les enfants avortés et les autres enfants non-baptisés sont sauvés sans le sacrement du baptême. Ainsi ils croient en la même chose que les pélagiens autrefois. Ceux-ci étaient un groupe d'hérétiques condamné par l'Église catholique et par les papes au 5ème siècle. Ils sont appelés pélagiens car leur théorie théologique vient de Pélage, un homme qui vécut de 350 à environ 420 A.D. On trouvait, parmi les principales croyances théologiques des pélagiens, la négation du péché originel. L'Église catholique enseigne infailliblement qu'à la suite du péché d'Adam, tous les hommes - exceptée la Bienheureuse Vierge Marie - sont nés et conçus dans un état de péché originel. Ce péché originel maintient l'homme dans un état de séparation de Dieu, et sous la domination du Diable. Jusqu'à ce que cette personne soit retirée de cet état, par la grâce du Christ, qui est conférée dans le sacrement du baptême. En conséquence, ceux qui demeurent dans le péché originel ne peuvent être sauvés. Voilà pourquoi l'Église catholique a dogmatiquement défini dans les conciles de Florence, Trente et dans d'autres déclarations, qu'aucun petit-enfant ou enfant ne peut être sauvé sans le sacrement du baptême. Mais les pélagiens niaient le péché originel. En réalité, l'une des propositions qu'ils tenaient, qui a été condamnée par l'Église, était de dire que les nouveau-nés sont dans un état identique à celui d'Adam avant sa chute.

Ceci ressemble fortement à ce que les pro-vie, aujourd'hui, croient. En réalité, c'est exactement ce qu'ils croient. Ils croient que les bébés avortés sont totalement innocents à tous les égards, et donc qu'ils ne pourraient jamais être exclus, par un Dieu juste, de la vie éternelle. Mais cela est bien sûr une hérésie et contredit la doctrine catholique sur le péché originel. Il est vrai que les petits-enfants sont innocents des péchés actuels, dont nous parlerons ultérieurement. Mais ils ont le péché originel, qui les sépare de Dieu et les exclue du Ciel. Et certaines personnes se plaignent à ce point, et disent : « Comment est-ce juste ! ? Il n'a pas commis de péchés, cet enfant, et il est exclu par Dieu ! » Et la réponse à cette question est qu'il n'est pas de notre ressort de questionner la révélation de Dieu. Il est de notre devoir de l'accepter et d'y croire, et de comprendre la justice qui y est renfermée, en second. Beaucoup de gens ont les choses à l'envers, aujourd'hui ; ils refusent de croire jusqu'à ce qu'ils comprennent, alors qu'une personne qui a la foi croit afin de comprendre. Mais il y a beaucoup d'explications plausibles pour savoir comment un Dieu juste pourrait exclure un enfant non baptisé du Ciel. Dieu voit toutes choses depuis la fondation du monde, donc il sait exactement ce que cet enfant aurait fait s'il avait eu la chance de vivre une vie entière. Il aurait pu voir qu'il aurait commis des péchés mortels graves et horribles et ainsi subir un châtement encore plus grand dans le feu de l'Enfer. Et donc les gens ne peuvent pas se plaindre que cela est injuste. Ce faisant, ils se rebellent contre la

révélation de Dieu, et ils affirment qu'ils comprennent et savent mieux que Dieu — ce qui est le summum du blasphème et de l'orgueil.

Une autre proposition spécifique des pélagiens qui est partagée par presque tous les pro-vie aujourd'hui, est de dire que les enfants non baptisés obtiennent la vie éternelle.

Et donc, nous voyons la similitude ici. Mais en fait, il est intéressant de voir que les pro-vie actuels qui se disent catholiques (mais malheureusement ne le sont pas) sont, en réalité, pire que les pélagiens, car il est intéressant de noter que les pélagiens croient que les enfants non baptisés entrent dans la vie éternelle, mais qu'ils avaient besoin de recevoir le sacrement de baptême pour entrer dans le Royaume de Dieu. Comme J. Tixeront le souligne dans son livre *History of Dogmas* :

« Les pélagiens, qui font la distinction entre la vie éternelle et le royaume des cieux, ont enseigné qu'il est nécessaire de recevoir le baptême, non pas pour la vie éternelle, mais pour le royaume des cieux. » (Source : V. 2, p 439)

De cela, nous pouvons réellement voir à quel point les pro-vie actuels sont pires que les hérétiques pélagiens, parce que les pro-vie actuels vous diraient que les enfants non baptisés vont au royaume de Dieu et à la vie éternelle. Ils ne distinguent pas entre les deux, et ils ne tiennent donc pas que le manque de Baptême puisse exclure l'enfant de quoique ce soit. Et le fait est qu'il n'y ait pas de distinction entre la vie éternelle et le royaume des cieux. Ceci était une invention des hérétiques pélagiens. Et donc soit les enfants non baptisés entrent dans la vie éternelle et le royaume des cieux, soit ils n'y entrent pas ; et nous savons à partir du dogme catholique qu'ils n'y entrent pas. Et là est le vrai mal de l'avortement : il n'est pas que cet enfant non baptisé ne puisse grandir et ainsi obtenir son permis de conduire et avoir une fête d'anniversaire. Mais plutôt que cet enfant est, comme le concile de Florence l'a défini, sous la domination du Diable jusqu'à ce qu'il soit secouru par le sacrement du baptême. Voilà le vrai mal de l'avortement ; il enlève cette vie-ci alors qu'elle est dans un état de péché originel. Et c'est bien évidemment aussi un crime. Mais le vrai mal est la perte de la vie surnaturelle. Et donc cette hérésie de Pélagie a été condamnée par les papes ; elle a été condamnée par le pape saint Innocent Ier et le pape saint Zosime. Et en condamnant les pélagiens — ce qui impliquerait aussi les pro-vie actuels — Innocent Ier dit ceci : « ... la prêche des Pélagiens, que les petits enfants peuvent, même sans la grâce du baptême, jouir des récompenses de la vie éternelle, cela est stupide au plus haut point. » (Source : Denzinger 219).

Saint Augustin, qui lutta également contre les hérétiques pélagiens, écrivit en l'an 415 : « Toute personne qui dirait que les enfants qui quittent cette vie sans participa-

tion dans le sacrement [du baptême] sont rendus vivant dans le Christ, va vraiment à l'encontre de la prédication des Apôtres et condamne toute l'Église... »

Au concile de Trente, dans son décret sur le péché originel, session 5, il est défini infailliblement que si quelqu'un nie que les enfants non baptisés « aient besoin d'être aussi baptisés... ou soutient pourtant qu'ils ne tirent rien du péché Originel d'Adam, qui ait besoin d'être expié par l'eau de la régénération, pour obtenir la vie éternelle... qu'il soit anathème. » ^[1]

Et le concile de Florence, dans la bulle « Cantate domino, » définit infailliblement qu'il n'y a pas d'autre remède pour les petits-enfants que d'être secourus du péché originel par le sacrement du baptême d'eau. Et le concile de Carthage, qui a été confirmé par le pape saint Zosime en l'an 418, condamne également spécifiquement l'hérésie de Pélage, qui affirme que les enfants peuvent être sauvés sans baptême :

« Quiconque dit que le Seigneur a dit « Dans la maison de mon Père il y a plusieurs demeures » [Jean 14 :2] pour qu'on comprenne qu'il y a dans le Royaume des cieux un certain lieu, se trouvant au milieu ou ailleurs, où vivent bienheureux les petits enfants qui ont quitté cette vie sans le baptême sans lequel ils ne peuvent pas entrer dans le Royaume des cieux qui est la vie éternelle, qu'il soit anathème. » ^[2]

Et il poursuit en citant les paroles de Jean 3 : 5. Donc, cela veut-il dire que les enfants non baptisés souffrent le feu de l'Enfer ? Non, il est enseigné par l'Église qu'ils vont en Enfer, car il est défini par le concile de Florence, le concile de Lyon II, que :

« Pour les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel ou avec le seul péché originel, elles descendent immédiatement en enfer, où elles reçoivent cependant des peines inégales. » ^[3]

Ainsi, nous pouvons voir clairement dans l'enseignement dogmatique de l'Église, une distinction des peines pour ceux qui meurent dans le seul péché originel (qui sont les enfants non baptisés) et ceux qui meurent en péché mortel. Nous voyons la même chose dans la bulle *Benedictus Deus* du pape Benoît XII, où il parle de :

« ... les âmes de ceux qui meurent en état de PÉCHÉ MORTEL descendent aussitôt après leur mort en enfer, où elle sont TOURMENTÉES de peines éternelles... » ^[4]

Dans cette citation, il dit que les gens qui meurent en péché mortel obtiennent des peines infernales (c.-à-d. le feu de l'Enfer), mais il ne mentionne pas le péché originel dans ce contexte, car ceux qui meurent dans le péché originel sont séparés de Dieu

et sont dans une partie de l'Enfer où il n'y a pas de feu. Ceci a été confirmé dans la bulle *Auctorem Fidei*, du pape Pie VI (Denz. 2600-2700) où certaines personnes ont rejeté comme une fable pélagienne une partie de l'Enfer où il n'y a pas de feu. Et cette notion a été condamnée, confirmant ainsi qu'il y a une partie des régions inférieures qui est l'Enfer et où il n'y a pas de feu. Et voilà où les enfants non baptisés vont.

Maintenant, en essayant de contredire cela, certains schismatiques radicaux citeraient le décret mentionné plus haut du concile de Carthage, et ils diront « bien, ceci condamne un lieu intermédiaire, et c'est ce que vous affirmez en parlant de partie élevée de l'Enfer ou Limbes des enfants, qui est en Enfer. » Ceci est un argument complètement faux, car cette condamnation condamnait un lieu intermédiaire dans le royaume des cieux. Elle ne condamnait pas une partie supérieure de l'Enfer. Ceci est confirmé davantage par le pape Pie XI dans son encyclique *Mit brennender sorge*, où il dit que « le péché originel... est la perte de la grâce, et par conséquent de la vie éternelle, avec une propension au mal... » Il ne dit pas que le péché originel mérite le feu de l'Enfer. Il exclut quelqu'un du ciel, mais il ne mérite pas le feu de l'Enfer ; à moins qu'un péché mortel actuel ne soit ajouté à cela. Donc, malheureusement, la plupart des gens qui se disent catholiques et pro-vie aujourd'hui rejettent, en réalité, la vérité de Dieu. Ils embrassent l'hérésie pélagienne. Ils ne peuvent pas être bénis par Dieu, car ils ne sont pas opposés à ce mal en conformité avec Sa vérité.

Notes

^[1]*Concile de Trente*, ses. 5 sur le péché originel ; 17 juin 1546.

^[2]*Lettre Quamvis patrum*, Concile de Carthage, ; 21 mars 418, Denzinger n° 224.

^[3]*Lettre de l'empereur Michel au pape Grégoire X*, 2e Concile de Lyon ; 6 juillet 1274.

^[4]Pape Benoît XII, *Constitution Benedictus Deus* ; 29 jan. 1336, Denzinger n° 1002.